

NOTE D'INFORMATION « TAXE APPRENTISSAGE 2022 »

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez soutenir l'UTC via votre Taxe d'Apprentissage ? Vous pouvez effectuer votre versement directement auprès de notre établissement à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'UTC est en effet habilitée à percevoir les 13% du nouveau barème de la taxe d'apprentissage. Vous pouvez effectuer votre versement libératoire :

- **Soit par chèque :**

- 1) Chèque libellé à l'ordre de : agent comptable de l'UTC
- 2) Pour nous permettre de vous identifier et de vous envoyer le reçu libératoire, pourriez-vous compléter et joindre le coupon « formulaire de versement des 13 % » ci-joint ?
- 3) Courrier à l'adresse postale ci-dessous :
U.T.C., DFP / Taxe, Rue du Dr Schweitzer, CS 60319, 60203 COMPIEGNE

- **Soit par virement :**

- 1) Voici le RIB à transmettre à votre service de gestion :

IBAN : FR76 1007 1600 0000 0010 0806 886
BIC : TRPUFRP1
- 2) Lors de la procédure de virement bancaire, pensez à faire figurer la référence **TA 2022** ainsi que **votre numéro de siret** dans le libellé du virement (*cela nous permettra de vous identifier et de vous envoyer le reçu libératoire*).

Un reçu libératoire vous parviendra une fois le versement effectué, que vous ayez opté pour le paiement par chèque ou par virement. Vous pourrez présenter ce reçu aux services de l'URSAFF s'ils vous en font la demande.

Une équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à la solliciter !

Nous vous remercions par avance de votre soutien et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour toute l'équipe Taxe d'Apprentissage
Dany-Laure LAVILLETTE
Responsable du Pôle Relations Formation Entreprises



Corinne LEDRAPPIER, Chargée de la Gestion de la Taxe d'Apprentissage
03.44.23.49.00
corinne.ledrappier@utc.fr

Université de technologie
de Compiègne

Rue du Docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

www.utc.fr